

Compte rendu de la séance du 22 février 2016

Secrétaire(s) de la séance: MALVEZIN Jean-Claude

Ordre du jour:

- Présentation et vote du compte administratif de 2015;
- Préparation du budget 2016;
- Travaux en cours;
- Projets de travaux en 2017 et 2018;
- Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau ;
- questions diverses.

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la réunion du 1er décembre 2015 (DE 2016 001)

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} décembre 2015. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2015.

Vote du compte administratif (DE 2016 002)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VAREILLES Robert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par FROMENT Raymond après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 269.38		25 814.33		72 083.71
Opérations exercice	45 390.81	98 480.62	104 471.31	163 956.92	149 862.12	262 437.54
Total	45 390.81	144 750.00	104 471.31	189 771.25	149 862.12	334 521.25
Résultat de clôture		99 359.19		85 299.94		184 659.13
Restes à réaliser	213 500.00	56 650.00			213 500.00	56 650.00
Total cumulé	213 500.00	156 009.19		85 299.94	213 500.00	241 309.13
Résultat définitif	57 490.81			85 299.94		27 809.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :excédent de 85 299.94
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	25 814.33
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 790.33
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	59 485.61
Résultat cumulé au 31/12/2015	85 299.94
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	85 299.94
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	57 490.81
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	27 809.13
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion (DE 2016 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FROMENT Raymond

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération sur le compte administratif du CCAS

dépenses de fonctionnement: 144.00 €

recettes de fonctionnement: 144.36 €

excédent: 0.36 €

Délibération pour l'affectation du résultat du CCAS

excédent au 31.12.2015: 0.36 €

affectation à l'excédent reporté: 0.36 €

Vote du compte de gestion CCAS (DE 2016 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FROMENT Raymond

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Conseil départemental du Cantal (DE 2016 006)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du 26 janvier 2016 du Conseil Départemental du Cantal relatif à la loi sur l'eau du 30 septembre 2006 définissant le cadre juridique à l'assistance technique apportée aux collectivités locales par le Département à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).

Il expose que la commune est éligible à l'assistance technique mise à disposition par le Département pour l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de convention qui prendra effet à sa signature et sera valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier,

- Approuve ce projet de convention avec le Conseil départemental du Cantal
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

Autorise le Conseil départemental à déléguer au Groupement d'Intérêt Public TERANA les prestations de prélèvements et d'analyses à la charge de la collectivité, liées aux obligations réglementaires en matière d'auto surveillance des équipements d'assainissement (bilans 24H, contrôle du dispositif d'auto surveillance).

Motion de soutien aux agriculteurs face à la crise structurelle et conjoncturelle qu'ils traversent (DE 2016 005)

RAPPORTEUR : Monsieur Raymond FROMENT

Les agriculteurs Cantaliens connaissent actuellement d'importantes difficultés et subissent une crise grave tant sur le plan structurel que conjoncturel.

Les agriculteurs doivent être soutenus au regard des dégâts considérables qu'ils subissent avec la prolifération des rats taupiers.

En plus de cette difficulté le désarroi des agriculteurs est profond face à la baisse constante des prix de leurs produits, conséquence dramatique de la libéralisation des marchés pour l'agriculture de moyenne montagne.

Ils doivent en effet faire face à des coûts de production plus élevés compte tenu des contraintes géographiques et climatiques d'exploitation qui sont actuellement à des niveaux supérieurs au coût de revente de leurs produits.

Dans un département de moyenne montagne comme le Cantal, l'activité agricole constitue le pilier principal de l'économie, aussi cette crise a des répercussions lourdes sur l'emploi mais aussi sur la démographie.

En effet, c'est aujourd'hui une installation d'agriculteur pour trois départs qui est constatée et c'est l'avenir même de nos communes cantaliennes qui est en jeu si aucune mesure structurelle n'est prise ne leur faveur.

De nombreux exploitants sont aujourd'hui dans une situation de détresse et attendent des autorités de l'Etat des mesures rapides à la hauteur des enjeux de cette crise.

Dans ce contexte particulièrement difficile pour les exploitants agricoles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- **APPORTE son soutien aux revendications portées par les agriculteurs cantaliens.**
- **DECODE D'APPUYER la requête des agriculteurs cantaliens au regard des dégâts considérables qu'ils subissent avec la prolifération des rats taupiers.**
- **DEMANDE l'adoption de mesures à court terme à l'échelle française et européenne en faveur d'un retour à une réelle régulation du marché du lait et de la viande**

Pojet de travaux, demande de subvention **Cantal Solidaire** pour 2016, 2017 et 2018

2016: accessibilité + voirie

2017: voirie

2018: aménagement des bâtiments

Travaux en cours

Les travaux d'aménagement du bourg sont en cours;

la stèle sera posée à peu près en face du Monument;

La main courante sur le mur sera effectuée selon la proposition n°2;

Il manque une lampe EP entre l'église et la salle des fêtes, il y a lieu de la faire rajouter.

Une demande a été faite pour la plantation d'un arbre vers l'église, le Conseil Municipal décide de ne pas planter d'arbre.

Il a également été décidé de refaire la peinture et la tapisserie de l'entrée de la mairie.